



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 23/03/2026

Envoi le : 25/03/2026

Publication le : 25/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 mars à 17h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Gilles HOGUET, doyen d'âge.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Absents : 01

Pouvoirs : 01

Votants : 29

Etaient présents :

Liste « Luynes la nouvelle dynamique » :

M. Antoine MAQUIN, Mme Aurélie LEROY, M. Pascal ARRAGAIN, Mme Sabrina VRIGNAUD, M. Erick MORCHOISNE, Mme Lucie JORGE, M. Gérard MORICEAU, Mme Christelle ADAM, M. Xavier CUVIER, Mme Anita GATELIER, M. Olivier DOUSSET, Mme Chloé METAHRI, Mme Cécilia CHENET, M. Vincent GUILLET, Mme Séverine RENO, M. Laurent BOUGEAULT, Mme Angela MIGNON, M. Sébastien VEILLON, Mme Magali GAUDIN, Mme Léa JEAN-LOUIS.

Liste « Luynes avec vous » :

Mme Temanuata GIRARD, M. François-Brice JOBARD, Mme Florence TOST, M. Mickaël LALLEMAN, Mme Amélie BOLANTIN.

Liste « Luynes avenir » :

M. Bertrand RITOURET, Mme Hélène ODENT.

Absents excusés :

M. Manuel FABAS-VINSONNAUD.

Excusés, avaient donné pouvoir :

M. Manuel FABAS-VINSONNAUD avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Secrétaire de séance :

Mme Aurélie LEROY

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_01-DE



DEL N° 29-03-2026/01 ÉLECTION DU MAIRE.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles HOGUET assure la présidence de la séance.

Il invite le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT à procéder à l'élection du Maire.

Après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Antoine MAQUIN de la liste « LUYNES LA NOUVELLE DYNAMIQUE », il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque Conseiller Municipal a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.	00
Nombre de votants (enveloppes déposées).	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.	07
Nombre de suffrages exprimés.	22
Majorité absolue.	12

Monsieur Antoine MAQUIN ayant obtenu 22 voix, le Conseil Municipal, à la majorité absolue :

ÉLIT Monsieur Antoine MAQUIN Maire de la commune de Luynes.

INSTALLE Monsieur Antoine MAQUIN en qualité de maire de la commune de Luynes

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une copie du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes est annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,




Le Président de séance,

La secrétaire de séance,



Gilles HOGUET

Madame Aurélie LEROY

Délibération rendue exécutoire : 30 MARS 2026					
Par sa transmission en Préfecture le : 30 MARS 2026					
Et sa publication le site internet de la commune le : 30 MARS 2026					
Le Maire,					
	<table border="1"><tr><td>Envoyé en préfecture le 30/03/2026</td></tr><tr><td>Reçu en préfecture le 30/03/2026</td></tr><tr><td>Publié le </td></tr><tr><td>ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_01-DE</td></tr></table>	Envoyé en préfecture le 30/03/2026	Reçu en préfecture le 30/03/2026	Publié le 	ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_01-DE
Envoyé en préfecture le 30/03/2026					
Reçu en préfecture le 30/03/2026					
Publié le 					
ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_01-DE					